

SARL « LTW SOLUTIONS »
Chemin du Pas du Pommier
06100 NICE
RCS NICE 900 962 093

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le 2 Mars à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée « LTW SOLUTIONS », au capital de 2 000 €, se sont réunis à Chemin du Pas du Pommier 06100 NICE, en Assemblée Générale extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Bouchra LAHRIR, gérante

La Présidente constate que sont présents :

- * Monsieur Ludovic SIMON, 10 parts numérotées de 1 à 10 inclus10 parts
- * Madame Bouchra LAHRIR, 10 parts numérotées de 11 à 20 inclus.....10 parts

La Présidente constate que les associés présents détiennent ensemble des parts représentant la totalité du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions proposées

La Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Changement de dénomination

Les associés examinent les éléments fournis.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'adopter les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide le transfert du siège du 1 Chemin du Pas du Pommier 06000 NICE au 179 Boulevard de l'Ariane 06300 NICE à effet du 02/03/2024 et modifie en conséquence l'article 4 des statuts.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide le changement de la dénomination, LTW SOLUTIONS devient A. SOLAMITO, à effet du 02/03/2024 et modifie en conséquence l'article 3 des statuts

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance après lecture.